

COMITE D'INSTALLATION DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 COMPTE-RENDU

INTERVENTION DE M. BOUVET

M. le Président sortant, M. Norbert BOUVET, accueille le comité syndical à 9H33 et indique qu'il ne peut présider la séance. Il précise que son intervention sera rapide compte tenu de l'ordre du jour puis rappelle le changement de cap du syndicat depuis le début de son mandat au syndicat, vers la transition énergétique. Il souligne l'investissement des élus et des équipes sans qui cette évolution n'était pas possible.

« Il n'y a pas un jour sans qu'on entende parler de la transition écologique, que ce soit en famille, dans le cadre professionnel ou encore dans nos mandats et on peut donc se satisfaire de ce tournant ».

Il explique le développement des compétences en interne au syndicat pour accompagner les porteurs de projets dans tous les domaines. Il exprime le souhait que l'équipe à venir poursuive en ce sens et notamment en matière de solidarité. A ce titre, il rappelle qu'un des rôles du syndicat est de mettre à la disposition des communes des compétences techniques et humaines.

« Notre rôle a toujours été d'être aux côtés des porteurs de projets sur tout le territoire ».

Il illustre cet accompagnement par des outils mis à disposition de ceux qui sont sur le terrain à l'image de Prosper pour l'élaboration des PCAET.

« Nous avons travaillé dans la transparence de nos travaux ». Il précise alors aux élus qu'il a souhaité que chaque membre du comité syndical puisse disposer du rapport présenté à l'occasion du vote du budget 2020 en ce qu'il expose toute l'activité du syndicat.

Il termine son intervention en indiquant avoir eu beaucoup de plaisir à travailler avec le bureau et évoque tout particulièrement le travail avec M. Jean-Paul COISNON.

M. le 1^{er} Vice-Président sortant, M. Jean-Paul COISNON, ouvre la séance du comité syndical à 9H43 en présentant l'ordre du jour du comité syndical d'installation après avoir exprimé sa fierté mais également sa tristesse ainsi que son émotion à prendre la parole ce jour :

ORDRE DU JOUR

I- INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

12. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL- Election du.de la président.e du comité syndical

13. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL- Détermination du nombre de vice-présidents.es au sein du bureau syndical

14. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL- Election des vice-présidents.es du comité syndical

Il précise que selon le souhait du Président élu, il pourra être proposé au comité syndical une délibération relative à la composition du bureau ce jour ou lors du prochain comité syndical.

II- INSTALLATION DES COMMISSIONS

II1. INSTALLATION DES COMMISSIONS – Election des membres de la commission d’appel d’offres (CAO)

Il précise que le calendrier contraint du groupement d’achat d’électricité (tarif bleu) en cours impose que la CAO soit constituée dès ce 21 septembre pour se réunir dans les meilleurs délais.

I- INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

11. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Le 1^{er} Vice-Président sortant, M. Jean-Paul COISNON, présente la composition du comité syndical à l’issue des élections des collèges qui se sont déroulées du 31 août au 10 septembre 2020 et pour le collège des EPCI en application de l’article L2121-21 du CGCT :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Collège des communes rurales du Bocage Mayennais	
Mme BRICHET MARIE (Désertines) M. RONCERAY MARCEL (Landivy) M. BARBE MARCEL (St Loup du Gast) M. MENARD GUY (Ambrières les Vallées) M. BARASCUD FRANCK (St Ellier du Maine)	M. GRINENWALD JACKY (Le Pas) M. COUASNON LOUIS (Carelles) M. PAUMARD HERVE (Oisseau) M. JOSSOMME THIERRY (St Mars sur la Futaie) M. ADAM HERVE (St Berthevin la Tannière)
Collège des communes rurales des Coëvrons	
M. TATIN EMILE (Vimarcé) M. SEVIN ANDRE-MARIE (La Bazouge des Alleux) M. DALIGAULT BRUNO (Livet en Charnie) Mme LEUTELIER ARLETTE (St Georges le Flechard) M. CARTON PIERRE-YVES (Bais)	M. LOUIS GILBERT (St Pierre sur Orthe) M. BERGERE ANDRE (Montsûrs) M. BOUVET DANIEL (Thorigné en Charnie) Mme GERNAIS CLARISSE (Brée) M. LEBLANC CHRISTIAN (St Pierre sur Erve)

Collège des communes rurales du Pays de Château-Gontier	
M. FORVEILLE JEAN-PAUL (La Roche Neuville) M. MAZURE ROMAIN (Origné) M. GADBIN JOEL (Coudray)	M. GIRAUD MICHEL (Genes Longuefuye) M. LIVENAI CHRISTIAN (Fromentières) M. MAUSSION PAUL (Bierné les Villages)
Collège des communes rurales du Pays de Craon	
M. CHAMARET RICHARD (Méral) M. GIBOIRE JEAN-PAUL (Niaflès) M. BAHIER ALAIN (Mée) Mme BARBE BEATRICE (Senonnes) M. GENDRY HUGUES (Quelaines Saint Gault) M. LEPICIER RENE-MARC (Congrier)	M. GUINEHEUX DOMINIQUE (St Quentin les Anges) M. QUARGNUL FRANCOIS (Ballots) M. PENE LOIC (St Aignan sur Roe) M. BLU DANIEL (Pommerieux) M. ROSSIGNOL DANIEL (La Ruaudière) M. BODIER ROBERT (St Saturnin du Limet)
Collège des communes rurales de l'Ernée	
Mme BOITTIN VALERIE (St Denis de Gastines) M. BESNEUX DAVID (La Baconnière) M. BUCHARD CONSTANT (Larchamp)	M. DESHAYES SERGE (La Croixille) M. BUCHARD MICKAEL (Juvigné) M. LEGRAND HERVE (St Pierre des Landes)
Collège des communes rurales de Laval Agglomération	
M. MICHEL LOUIS (St Cyr le Gravelais) Mme FOUGERAY ISABELLE (La Chapelle Anthenaïse) M. ROUSSILLON SEBASTIEN (Parné sur Roc) M. RAIMBAULT JEAN-FRANCOIS (Le Bourgneuf la Forêt) M. POMMIER DAVID (Chalons du Maine)	M. GUERIN ERIC (St Germain le Fouilloux) M. LIVENAI PASCAL (Beaulieu sur Oudon) M. GUEROT LOUIS (Loiron Ruillé) M. SAINT FRANCOIS (St Ouen des Toits) Mme DE CHALAIN Véronique (Ahuillé)
Collège des communes rurales de Mayenne Communauté	
M. VALPREMIT ANTOINE (Sacé) M. GARNIER ROGER (Montreuil Poulay) M. COISNON JEAN-PAUL (Le Housseau Bretignolles) M. DELAHAYE MICKAEL (Commer) M. BRODIN GERARD (St Georges Buttavent) M. TRANCHEVENT PIERRICK (Jublains)	M. BOITTIN DIDIER (Grazay) M. BORDELET FREDERIC (Moulay) M. MONTAUFFRAY DANIEL (Contest) M. LEROUX LOUIS (Ste Marie du Bois) M. TRANSON ERIC (St Germain d'Anxure) M. DOUILLET CLAUDE (Le Horps)
Collège des communes rurales du Pays de Meslay-Grez	
M. BOISSEAU ANDRE (Saint-Brice) Mme TROTABAS CAROLINE (Bouère) Mme CHOPLAIN CHANTAL (Villiers-Charlemagne) M. TROISSANT BERNARD (LA CROPTE)	Mme HELBERT MARIE CLAUDE (RUILLE-FROID-FONDS) M. LE LAN RICHARD (LE BURET) M. GASNIER JEROME (BANNES) M. TINNIERE CHRISTOPHE (ARQUENAY)
Collège des communes rurales du Mont des Avaloirs	
M. MAIGNAN GUY (Ravigny) Mme BLANCHARD GENEVIEVE (St Aignan de Couptrain) M. DAUVERCHAIN YVES (Courcité) Mme AUREGAN CHRISTELLE (Villepail) M. GRAND DANIEL (Lignéres Orgères)	M. JARRY VINCENT (Averton) M. ROULLAND CLAUDE (Chevaigné du Maine) M. CHESNEAU DANIEL (Neuilly le Vendin) M. VOUNIKOGLOU DAVID (Gesvres) M. BIGNAULT MICHEL (St Pierre des Nids)
Collège des communes urbaines	
M. HUARD GERARD (Ernée) M. LANGEVIN CLAUDE (Evron) M. COUTY GERARD (St Berthevin) Mme PREVOSTO DOMINIQUE (Craon) M. MARIOTON JEAN-MARIE (Mayenne) M. SAULNIER VINCENT (Château Gontier)	M. BESNIER MICHEL (Louvigné) Mme PORTIER MONIQUE (L'Huisserie) M. RADE MAURICE (Cossé le Vivien) M. BOULAY CHRISTIAN (Meslay du Maine) Mme BOULIN SOPHIE (Argentré) M. PAILLARD CLAUDE (Renazé)

M. AGOSTINO GUILLAUME (Laval)	M. CONEUF RENE (Gorron)
Collège des EPCI	
<u>CC du Pays de Craon :</u> M. PELLUAU PHILIPPE (Renazé) M. TISON HERVE (Congrier) <u>SIVU des Petites cités de caractères :</u> M. DARRAS BRUNO (Chailland)	M. COUEFFE DOMINIQUE (Cosmes) Mme DALIFARD ALEXIA (Ballots) Mme DE VALICOURT DOMINIQUE (St Denis d'Anjou)

Le 1^{er} Vice-Président sortant, M. Jean-Paul COISNON, déclare les membres du Comité Syndical précédemment cités installés dans leurs fonctions.

Il demande au doyen des membres du comité syndical de prendre la présidence de l'assemblée : M. Daniel GRAND.

Il invite le plus jeune élu du comité syndical à assurer le secrétariat de la séance : M. Guillaume AGOSTINO.

12. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL- Election du.de la président.e du comité syndical

M. Daniel GRAND, Président, fait lecture des éléments suivants :

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2020 approuvant les statuts du comité syndical, révisés le 22 octobre 2019,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Le Président rappelle les textes :

« L'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président procède à la vérification du quorum. »

52 élus ont été convoqués : 51 élus sont présents et 2 absents.

Présents :

Mmes AUREGAN Christelle, BARBÉ Béatrice, BLANCHARD Geneviève, BOITTIN Valérie, CHOPLAIN Chantal, FOUGERAY Isabelle, LEUTELIER Arlette, PREVOSTO Dominique, TROTABAS Caroline

MM. AGOSTINO Guillaume, BAHIER Alain, BARASCUD Franck, BARBE Marcel, BESNEUX David, BOISSEAU André, BRODIN Gérard, BUCHARD Constant, CHAMARET Richard, COISNON Jean-Paul, COUTY Gérard, DALIGAULT Bruno, DARRAS Bruno, DAUVERCHAIN Yves, DELAHAYE Mickael, FORVEILLE Jean-Paul, GADBIN Joël, GARNIER Roger, GENDRY Hugues, GIBOIRE Jean-Paul, GRAND Daniel, HUARD Gérard, LANGEVIN Claude, LEPICIER René Marc, MAIGNAN Guy, MARIOTON Jean-Marie, MAZURE Romain, MENARD Guy, MICHEL Louis, POMMIER David, PELLUAU Philippe, RAIMBAULT Jean-François, RONCERAY Marcel, ROUSSILLON Sébastien, SAULNIER Vincent, SEVIN André-Marie, TATIN Emile, TISON Hervé, TRANCHEVENT Pierrick, TROISSANT Bernard, VALPREMIT Antoine

Absents :

Mme BRICHET Marie, M. CARTON Pierre-Yves

Le Président propose deux assesseurs : M. Guy MAIGNAN et M. Romain MAZURE.

Le Président demande si un ou des délégués ne souhaite(nt) pas prendre part au vote.

Si un délégué ne souhaite pas prendre part au vote, le secrétaire en fait état à voix haute en rappelant le nom du délégué, pour qu'il soit enregistré.

Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Président invite le(s) candidats.es à se déclarer et les autorise à intervenir en leur octroyant 4 minutes d'intervention chacun.

Les candidats sont :

- M. Guy MENARD
- M. Vincent SAULNIER
- M. Richard CHAMARET

INTERVENTION DE M. Guy MENARD :

Territoire énergie Mayenne est un syndicat au service des communes qui lui ont délégué certaines compétences, par obligation, par choix.

Le cœur de métier est le réseau électrique et de gaz, enjeu sensible à double titre :

- Assurer un transport sécurisé
 - Entretien et développement des lignes moyenne et basse tension
 - Enfouissement de réseaux
 - Géolocalisation des réseaux sensibles
- Favoriser la transition énergétique
 - Permettre aux collectivités et aux particuliers d'accéder à une énergie renouvelable
 - Accompagner les territoires vers une moindre dépendance énergétique.

Sur ce domaine, Territoire énergie Mayenne entre dans un nouveau métier où le risque économique et financier existe. Nos partenaires Etat-Région-Département-ADEME sont apporteurs de capitaux, cependant ils ne s'engagent pas sur le risque.

Une attention particulière doit être apportée sur ce sujet, la SEM Energie est peut-être la solution, mais sommes-nous collectivement informés sur les enjeux et les conséquences ?

C'est pourquoi ? Il m'apparaît nécessaire d'adapter la gouvernance ? Au-delà de la gouvernance statutaire de validation ? Vers une gouvernance permettant une réelle concertation et implication des communes et une réflexion approfondie au niveau du comité syndical.

La géolocalisation nécessite des moyens financiers important, la participation des communautés de Communes et des Communes doit être rapidement clarifiée, 2026 c'est demain.

L'éclairage public est un sujet qui concerne l'ensemble des communes rurales et depuis peu la ville de Mayenne.

Le développement du numérique est un défi pour nos territoires. Durant le confinement, j'i participé à un webinaire. Le Maire d'une ville des Pays de la Loire expliquait la diversité des applications possibles des capteurs, source de maîtrise des dépenses et d'amélioration de la sécurité.

Ces chantiers sont ouverts, les équipes sont en place, nous sommes en début de mandature, le lien doit se renforcer entre les adhérents que nous sommes et Territoire énergie Mayenne.

Pour se faire, je vous propose :

3 vice-présidents : finances, réseaux, énergie

9 vice-présidents : interface avec les territoires

Outre la commission d'appel d'offres, les commissions finances-réseaux-énergie seront composées de 8 titulaires et 8 suppléants. Elles contribueront, en lien avec les responsables de services, à l'innovation, au développement et au cadrage des dossiers.

Les collèges des communes à statut rural et communes à statut urbain se réuniront annuellement tel que prévu par les statuts. Je ne doute pas que le collège Communauté de Communes prendra son essor au cours de la mandature.

Je souhaite m'investir à vos côtés et poursuivre le travail engagé pour le Président Norbert Bouvet au service des communes dans un développement maîtrisé.

C'est pourquoi, à cet instant, je vous demande très sérieusement, quelque soit les consignes passées avant d'avoir une connaissance complète des candidatures, de penser à ce que vous souhaitez de mieux pour l'avenir de votre territoire.

Et maintenant, à chacun de vous de faire votre choix.

Merci de votre attention.

INTERVENTION DE M. VINCENT SAULNIER :

« Mes chers collègues, il n'y a pas de vents favorables pour celui qui ne sait pas où il va.

Sénèque nous l'a appris depuis l'Antiquité qu'une entreprise humaine doit s'inscrire dans une stratégie claire, compréhensible, partagée, incarnée au quotidien. Depuis 2001 comme élu local, je m'emploie comme vous tous à servir les concitoyens.

Mon parcours d'élu, d'adjoint, de maire délégué, aussi président du pays de Château Gontier, de conseiller départemental, m'a appris à animer, écouter, mobiliser, déléguer et surtout à agir. Agir avec détermination et humilité, pour le développement du territoire, pour ses habitants, ses acteurs économiques et associatifs, ses communes. Une idée est forte que lorsqu'elle est partagée. Un projet ne devient vérité que parce qu'il rassemble. C'est pourquoi je veux constituer à l'occasion de ce nouveau mandat, une véritable équipe Energie Mayenne, une équipe qui affirme la cohésion départementale, du Nord au Sud, d'Est en Ouest et qui se pose à la fracture rurale/urbaine. Une équipe large, ouverte, compétente qui fédère des élus, des délégués, un bureau mais également des collaborateurs investis, des professionnels aguerris, des partenariats compétents au service d'une ambition collective, l'autonomie énergétique de la Mayenne.

Je souhaite porter au débat trois orientations, trois convictions qui dessinent une nouvelle feuille de route pour notre institution :

- Premièrement rester concentrer sur une mission historique de l'entretien et extension du réseau. Faisons efficacement notre métier, faisons le bien, faisons-le encore mieux en dynamisant le dialogue avec nos partenaires, Enedis et GRDF. Ne nous dispersons pas, ne concurrençons pas les territoires, articulons efficacement nos politiques avec les communes, les EPCI, le département, la région, le syndicat d'énergie ligérien.
- Deuxième axe, accélérer le projet d'énergies nouvelles, décarbonées, durables. Eolien, photovoltaïque, méthanisation : les projets et les sollicitations ne manquent pas. Soyons au rendez-vous pour amplifier les synergies. Musclons notre outillage, notre ingénierie et nos capacités financières avec la création d'une SEM Energie.
- Troisième axe, proposer une gouvernance partagée en proximité, plus orientée vers les territoires, une gouvernance qui s'inscrit dans le périmètre des bassins de vie et des projets, des intercommunalités, qui portent un équilibre entre la ruralité et les polarités urbaines.

Dès les premières semaines je vous propose de concentrer mes efforts sur le Nord du département : mes attentes sont fortes et les demandes d'actions nombreuses.

Je réaffirme ma volonté de préserver l'autonomie de notre syndicat et ma capacité à défendre fermement celle-ci.

Je mesure pleinement l'importance de cette élection. Depuis 2014 à la présidence du Gal Sud Mayenne j'ai montré ma capacité à agir et à servir tous les territoires. Cette fierté que j'ai eu à agir dans le Sud Mayenne je vous propose aujourd'hui de l'élargir dans tout le département. Je ne suis pas le candidat du Sud mais je suis le candidat de toute la Mayenne. Ce parcours, cette fierté, cette expérience, ces convictions, m'invitent aujourd'hui à solliciter votre confiance. Ensemble, construisons l'équipe Energie Mayenne 2020. Merci »

INTERVENTION DE M. RICHARD CHAMARET :

« Je suis un élu de terrain, je suis maire d'une commune rurale, je connais l'engagement qu'il faut tenir en étant élu à Territoire Energie Mayenne puisque pendant le dernier mandat, j'ai mené de front un combat, on peut le dire, pour développer les réseaux de gaz en partenariat avec GRDF. Ce travail permettra de développer les réseaux de gaz en particulier dans le nord du département. Ce travail, je l'ai mené également, en participant au renouvellement du contrat de concession avec Enedis. Je connais les dossiers qui concernent directement les contrats de concession tenus par Territoire d'Energie Mayenne.

Territoire d'Energie Mayenne quand on parle de services, ce sont également des hommes et des femmes qui ont des compétences. Ces compétences sont au service de nos communes et doivent rester au service de nos communes. Avant d'annoncer ma candidature, avant que vous receviez par courrier les différents points de mon programme, j'avais échangé avec Jean-Paul Coisnon qui est premier vice-président aujourd'hui. Jean-Paul n'avait pas souhaité s'engager dans la présidence. Si je suis élu président Territoire d'Energie Mayenne, je proposerai Jean-Paul Coisnon comme premier vice-président. Si je suis élu président Territoire d'Energie Mayenne, je vous proposerai une équipe et un bureau plus féminin et une équipe chargée d'expérience et avec une vision nouvelle. Le rôle d'un président d'une structure comme Territoire d'Energie Mayenne, c'est à la fois de rassembler et de proposer des idées nouvelles. Je vous propose donc de m'élire dans le vote qui va suivre président de Territoire d'Energie Mayenne en tant que maire d'une commune rurale. Je vous remercie. »

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du Président à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne)

Le secrétaire passe dans les rangs pour le vote.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 51 enveloppes déposées (*Arrivée de Mme BRICHET Marie*)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletin blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Nombre de suffrage pour :

- **M. Guy MENARD** **8**
- **M. Vincent SAULNIER** **10**
- **M. Richard CHAMARET** **33**

Le Président propose au comité syndical de proclamer M. Richard CHAMARET, président du comité syndical Territoire d'énergie Mayenne, le déclare installé et lui cède la présidence de la séance.

Intervention du Président M. Richard CHAMARET pour féliciter les deux candidats à la présidence pour leur score et souhaiter que cessent les tensions vécues durant la campagne au profit d'une collaboration.

M. Richard CHAMARET, Président, fait lecture de l'article L. 5211-6 du CGCT qui prévoit que « *lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux élus du syndicat une copie de la charte de l'élu local (...)* ».

Le Président rappelle les règles de la déontologie et de la transparence en faisant lecture de la charte de l'élu local et précise que la charte de l'élu a été remise ce jour à chacun (clé USB) :

1. *« L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».*

13. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL- Détermination du nombre de vice-présidents.es au sein du bureau syndical

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2020 approuvant les statuts du comité syndical, révisés le 22 octobre 2019,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;
Considérant que le nombre de vice-présidents.es est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.es ;

Vote à main levée :

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 1 M. Vincent Saulnier

Et de fixer le nombre de vice-présidents.es à 12.

14. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL- Election des vice-présidents.es du comité syndical et composition du bureau

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2020 approuvant les statuts du comité syndical, révisés le 22 octobre 2019,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10;
Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents.es doivent être élus.es successivement au scrutin uninominal ;

M. le Président expose :

L'élection des Vice-Présidents.es suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président indique qu'il sera proposé la création de 5 commissions : Administration Générale, Eclairage public et innovation, SEM et concession, EnR et mobilité puis travaux notamment avec les EPCI. Il précise qu'il souhaite la présence de femmes en qualité de Vice-présidentes.

Pour les premiers postes de vice-présidents, M. Chamaret indique proposer des « anciens » de l'équipe et que les Vice-présidents assurent leurs missions à deux par commission.

Il est lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

1 – Election du.de la 1^{er}.ère Vice-Président.e

Le Président propose M. Jean-Paul COISNON comme candidat et appelle les candidats au poste de Premier.e Vice-Président.e.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne)

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 52 enveloppes déposées - *Arrivée de M. Pierre-Yves CARTON*

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Nombre de suffrage pour :

- | | |
|------------------------|----|
| - M. Jean-Paul COISNON | 45 |
| - M. Vincent SAULNIER | 1 |
| - M. Guy MENARD | 1 |

M. Jean-Paul COISNON est élu 1^{er} Vice-Président.

2 – Election du.de la 2^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose Mme Arlette LEUTELIER comme candidate et appelle les candidats au poste de 2^{ème} Vice-Président.e.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection de la Vice-Présidente à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne)

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 52 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Nombre de suffrage pour :

- | | |
|-------------------------|----|
| - Mme Arlette LEUTELIER | 44 |
| - M. Vincent SAULNIER | 2 |
| - M. Guy MENARD | 1 |

Mme Arlette LEUTELIER est élue 2^{ème} Vice-Présidente.

3 – Election du.de la 3^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose M. David BESNEUX comme candidat et appelle les candidats au poste de 3^{ème} Vice-Président.e.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne)

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 52 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 25

Nombre de suffrage pour :

- **M. David BESNEUX 46**
- **M. Vincent SAULNIER 4**

M. David BESNEUX est élu 3^{ème} Vice-Président.

4 – Election du.de la 4^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose M. Marcel BARBE comme candidat et appelle les candidats au poste de 4^{ème} Vice-Président.e : Messieurs Vincent SAULNIER et Guy MENARD présentent leur candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne)

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 52 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Nombre de suffrage pour :

- **M. Marcel BARBE 26**
- **M. Vincent SAULNIER 12**
- **M. Guy MENARD 11**

M. Marcel BARBE est élu 4^{ème} Vice-Président.

5 – Election du.de la 5^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose M. Jean-Paul GIBOIRE comme candidat et appelle les candidats au poste de 5^{ème} Vice-Président.e.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 52 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 27

Nombre de suffrage pour :

- **M. Jean-Paul GIBOIRE 46**
- **M. Vincent SAULNIER 4**
- **M. Guy MENARD 2**

M. Jean-Paul GIBOIRE est élu 5^{ème} Vice-Président.

6 – Election du.de la 6^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose M. Jean-Marie MARIOTON comme candidat et appelle les candidats au poste de 6^{ème} Vice-Président.e : Mme Christelle AUREGAN présente sa candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 52 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Nombre de suffrage pour :

- **M. Jean-Marie MARIOTON 20**
- **Mme Christelle AUREGAN 27**
- **M. Guy MENARD 1**

Mme Christelle AUREGAN est élue 6^{ème} Vice-Présidente.

7 – Election du.de la 7^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose M. Jean-Marie MARIOTON comme candidat et appelle les candidats au poste de 7^{ème} Vice-Président.e : M. Guy MENARD présente sa candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 52 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 24

Nombre de suffrage pour :

- M. Jean-Marie MARIOTON 26
- M. Guy MENARD 21
- M. Vincent SAULNIER 1

M. Jean-Marie MARIOTON est élu 7^{ème} Vice-Président.

8 – Election du.de la 8^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose M. Guillaume AGOSTINO comme candidat et appelle les candidats au poste de 8^{ème} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 52 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Nombre de suffrage pour :

- M. Guillaume AGOSTINO 44
- M. Vincent SAULNIER 3

M. Guillaume AGOSTINO est élu 8^{ème} Vice-Président.

9 – Election du.de la 9^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose Mme Chantal CHOPLAIN comme candidate et appelle les candidats au poste de 9^{ème} Vice-Président.e.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 50 enveloppes déposées (Messieurs Bernard TROISSANT et Jean-François RAIMBAULT ayant quitté la salle).

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Nombre de suffrage pour :

- Mme Chantal CHOPLAIN 39
- M. Vincent SAULNIER 4
- M. Guy MENARD 1

Mme Chantal CHOPLAIN est élue 9^{ème} Vice-Présidente.

10 – Election du.de la 10^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose M. Pierrick TRANCHEVENT comme candidat ou appelle les candidats au poste de 10^{ème} Vice-Président.e : M. Guy MENARD présente sa candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 50 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 24

Nombre de suffrage pour :

- M. Pierrick TRANCHEVENT 23
- M. Guy MENARD 18
- M. Vincent SAULNIER 4

La majorité absolue n'étant pas obtenue, il est procédé au 2^{ème} tour de scrutin.

Les deux candidats maintiennent leur candidature.

2^{ème} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 50 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 24

Nombre de suffrage pour :

- M. Pierrick TRANCHEVENT 29
- M. Guy MENARD 19

M. Pierrick TRANCHEVENT est élu 10^{ème} Vice-Président.

11 – Election du.de la 11^{ème} Vice-Président.e

Le Président propose comme candidat M. Romain MAZURE et appelle les candidats au poste de 11^{ème} Vice-Président.e : M. Louis MICHEL présente sa candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 50 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Nombre de suffrage pour :

- M. Romain MAZURE 30
- M. Louis MICHEL 17

M. Romain MAZURE est élu 11^{ème} Vice-Président.

12 – Election du.de la 12^{ème} Vice-Président.e

Le Président.e propose comme candidat M. Philippe PELLUAU et appelle les candidats au poste de 12^{ème} Vice-Président.e : M. Guy MENARD présente sa candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Vote : Élection du.de la Vice-Président.e à bulletin secret (coupon, enveloppe et urne).

Un assesseur passe dans les rangs pour le vote avec l'urne.

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce le résultat :

Nombre de votants : 50 enveloppes déposées

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Nombre de suffrage pour :

- **M. Philippe PELLUAU** **26**
- **M. Guy MENARD** **18**
- **M. Vincent SAULNIER** **2**
- **M. André BOISSEAU** **1**
- **Mme Caroline TROTABAS** **1**

M. Philippe PELLUAU est élu 12^{ème} Vice-Président.

Le Président propose au comité syndical de proclamer les vice-présidents.es et de les déclarer installés.es :

1 ^{er} Vice-Président : M. Jean-Paul COISNON
2 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Arlette LEUTELIER
3 ^{ème} Vice-Président : M. David BESNEUX
4 ^{ème} Vice-Président : M. Marcel BARBE
5 ^{ème} Vice-Président : M. Jean-Paul GIBOIRE
6 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Christelle AUREGAN
7 ^{ème} Vice-Président : M. Jean-Marie MARIOTON
8 ^{ème} Vice-Président : M. Guillaume AGOSTINO
9 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Chantal CHOPLAIN
10 ^{ème} Vice-Président : M. Pierrick TRANCHEVENT
11 ^{ème} Vice-Président : M. Romain MAZURE
12 ^{ème} Vice-Président : M. Philippe PELLUAU

II- INSTALLATION DES COMMISSIONS

II.1. INSTALLATION DES COMMISSIONS - Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1414-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2020 approuvant les statuts du comité syndical, révisés le 22 octobre 2019, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Sur proposition du Président, le comité syndical :

- **valide à l'unanimité le vote à main levée,**
- **approuve la création de la commission d'appel d'offres à titre permanent pour la durée du mandat**
- **et élit** à la majorité (Votes Pour : 49 – Contre : 0 – Abstention : 1) les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants.es
Mme Dominique PREVOSTO	M. Hugues GENDRY
M. Bruno DALIGAULT	M. Claude LANGEVIN
M. Mickaël DELAHAYE	M. Jean-Paul FORVEILLE
M. Franck BARASCUD	Mme Marie BRICHET
M. Louis MICHEL	M. Bruno DARRAS

Avant de clôturer la séance, le Président annonce que le prochain comité syndical se tiendra le 29 septembre 2021 à 14H00 et que la C.A.O. se réunira le 29 septembre à 13H30.

Le Président déclare la séance levée à 13H10.

M. Richard CHAMARET
Président



« L'acteur public de l'énergie et des réseaux ! »